

Financement

Montant de la formation :

La valeur de chaque formation est indiquée pour information sur chaque programme.

Prise en charge financière :

L'ensemble des formations proposées par notre organisme est susceptible d'être pris en charge par le FIF PL, si c'est votre fonds de formation*

Montant de prise en charge :

Le montant de prise en charge est de 150 € par participant pour 3h ou 300€ pour une journée .

Conditions de prise en charge :

La prise en charge de la formation ne peut s'effectuer que sous réserve de réception, lors de votre inscription, de votre attestation de contribution à un fonds de formation.

Celle-ci est disponible sous votre espace URSSAF.

Pour toute question, vous pouvez contacter nos services au 01.44.11.31.60 – contact@pl-ofis.fr

* Sans impact sur les jours disponibles de chaque professionnel libéral auprès du FIF PL